Département Education culture et sport
Service Appui à l'Administration
Dossier suivi par : Gestionnaire Vie associative, Salles communales et Commerces

DOSSIER DE CANDIDATURE

POUR UN EMPLACEMENT SAISONNIER DE CAMION DE RESTAURATION A EMPORTER / FOOD TRUCK SUR LA COMMUNE DE MEYLAN

A remettre avant le 18 mai 2025

Par voie électronique à l'adresse suivante : commerce@meylan.fr

Ou à l'accueil de la mairie de Meylan

4 Avenue du Vercors, 38240 MEYLAN

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 17h

Renseignements au : 04 76 41 59 42

Cadre réservé à l'administration

Nom de la Société :

Déposé le :

La commune de Meylan souhaite proposer une offre complémentaire de restauration rapide à la piscine municipale sur la saison estivale 2025.
La présence du Food truck est demandée 7j/7 (sauf jours fériés), durant la pause méridienne et l'après-midi en proposant une offre adaptée à la saison, qualitative et variée.

Le présent appel à candidature permettra de sélectionner le candidat qui exploitera ce lieu, le jury sera donc particulièrement attentif à la qualité des dossiers présentés.

1 – L'EMPLACEMENT

L'emplacement se situe dans l'espace extérieur de la piscine des Buclos - 14 Avenue du Vercors (Meylan), qui sera ouverte 7j/7 (hors jours fériés) de 10h30 à 20h (sauf le jeudi de 11h30 à 21h). Le Food truck reste sur place pendant toute la période d'exploitation (soit du 6 juillet au 31 août 2025).

2 – LES CONDITIONS D'EXPLOITATION

La mise à disposition d'un emplacement fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public du 6 juillet au 31 août 2025.
Le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) est fixé par décision du Maire auquel il faudra ajouter les frais électriques.

3 – LE CANDIDAT

<u>Personne physique ou représentant légal de la société</u> :

NOM :

PRÉNOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

Entreprise / Personne morale :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

FORME JURIDIQUE : CAPITAL :

DATE ET N° D'IMMATRICULATION :

Coordonnées :

TEL PORTABLE :

TEL FIXE :

EMAIL :

Référence :

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE => joindre un CV

4 – INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES SUR L'ENTREPRISE

- Structure juridique de l'entreprise :
- Secteur d'activité :
- Date de création de l'entreprise :
- Présentation de l'entreprise :
- Principaux clients :
- Nombre d'emplois - Créés : A créer :
- Tableau d'activités :

ANNEE	2020	2021	2022
CHIFFRE D'AFFAIRE			
EFFECTIFS			

5 – INFORMATION SUR LA PRESTATION PROPOSEE

- Produits proposés (joindre carte) :

- Sites d'approvisionnement :

- Moyen de transport de denrées :

- Moyens mis en œuvre en termes d'hygiène et de traçabilité :

- Lieu de production des produits (si différent) :

- Moyens mises en œuvre concernant la durabilité de l'exploitation (recyclage des emballages, mise à disposition de poubelles spécifiques, emballages recyclables, consommation d'énergie, …) :

- <u>Pour les structures existantes</u> :

  - le ou les lieu (x) de vente actuel (s) (locaux, emplacements sur l'espace public ou privé, etc.) :

  - la capacité de production en nombre de repas :

  - le volume de produits écoulés :

6 – PIECES A FOURNIR :

<u>Pour une société existante</u> :

- Extrait K-bis de la société
- Attestation de conformité notamment en matière d'hygiène alimentaire
- Comptes de l'entreprise des 3 dernières années – bilan et compte de résultat
- et toutes pièces de présentation de votre projet que vous jugeriez nécessaire.

<u>Pour une création d'entreprise</u> :

- Extrait K-bis de la société
- Plan de financement au démarrage
- Compte de résultat prévisionnel sur 3 ans
- et toutes pièces de présentation de votre projet que vous jugeriez nécessaire.

7 – CRITERES DE SELECTION

1) Eco-responsabilité : Emplacement zéro déchet. Prévention et tri des déchets, des emballages réutilisables serait un plus.

2) Qualité et diversité des produits présentés pour être adaptés à des usagers d'un centre nautique : un choix de produits sains et bio serait un plus.

3) Viabilité économique du projet.

8 – TRAITEMENT DES DONNEES

Les informations contenues dans le dossier des candidats ne seront communiquées qu'aux membres du jury de sélection et seront utilisées par ceux-ci uniquement dans le cadre de leur mission d'appréciation des propositions. Sur accord du candidat, la seule information pouvant servir à la communication auprès du public par les organisateurs de l'opération sera le nom de l'occupant.